

L'accompagnement à la création d'entreprise : organismes et coûts

Description

L'accompagnement à la création d'entreprise est bénéfique, autant pour ceux qui veulent monter une nouvelle structure que pour ceux qui choisissent la [reprise d'entreprise](#). L'accompagnement contribue à la réussite d'un projet d'entreprise, particulièrement à sa pérennité. En effet, il permet à l'entrepreneur de bénéficier de [conseils](#) de professionnels.

Cet appui peut porter sur plusieurs points :

- Choix du statut juridique ;
- [Création du business plan](#).

[Créez votre entreprise en ligne](#)

Quels sont les organismes qui aident à la création d'entreprise ?

Les organismes d'[aide à la création d'entreprise](#) sont des **alliés incontournables** pour les entrepreneurs en devenir. Selon les compétences nécessaires, les interlocuteurs peuvent être différents. Leur intervention dépend essentiellement de leur expérience et de leur savoir-faire. Globalement, les intervenants les plus recherchés sont :

- Les professionnels ayant une connaissance avérée dans un secteur d'activité donné, comme les [chefs d'entreprise](#) ou les réseaux locaux ;
- Les spécialistes de la [gestion d'entreprise](#), dont les fiscalistes et les experts-comptables.

Il existe plusieurs **entités dédiées à l'aide à la création d'entreprise** :

- Chambres de commerce et d'industrie (CCI) ;
- Réseaux d'entrepreneurs ;
- Réseaux d'accompagnement ;
- Chambres consulaires ;
- Chambres des métiers.

Ces organismes permettent essentiellement de **s'informer sur les différentes étapes à suivre pour monter une entreprise**. Parallèlement, ils jouent un rôle essentiel dans la mise en relation avec les partenaires-clés, comme les organismes de financement.

Bon à savoir : il existe une aide faisant partie des dispositifs publics d'aide à la création d'entreprise : la [prime régionale à la création d'entreprise](#) qui est un financement accordé aux porteurs de projet pour encourager l'entrepreneuriat.

Se faire accompagner pour créer son entreprise : est-ce coûteux ?

Les coûts correspondant à l'accompagnement à la création d'entreprise dépendent de la nature des prestations. Les tarifs peuvent donc être très différents en fonction des professionnels.

À titre d'exemple, un expert-comptable peut facturer l'heure à 80 euros, voire 200 euros, tandis que pour un avocat, il faut prévoir 250 à 500 euros, hors taxes. D'autres professionnels préfèrent la facturation à la tâche ou forfaitaire. Par exemple, pour un business plan, le tarif peut être compris entre 500 et 1 000 euros.

L'accompagnement à la création d'entreprise peut engendrer un certain coût. Parfois, il est possible de **faire valoir une prise en charge par un dispositif public**. Le recours à [France Travail](#) (anciennement pôle emploi) ou à un représentant de la région ou du département est aussi envisageable. Par ailleurs, le compte personnel d'activité (CPA) constitue également une alternative. Cette prise en charge comprend notamment une [formation à la création d'entreprise](#) et une assistance sur-mesure.

Pour des coûts moins élevés, il est possible de **se tourner vers des indépendants** pour un devis personnalisé. En moyenne, les prestations sont disponibles dès 60 euros de l'heure, hors taxes.

Quels sont les réseaux généralistes auxquels s'adresser ?

BGE

C'est un réseau associatif destiné à tous ceux qui veulent monter une activité ou en reprendre une. En plus des formations sur différentes thématiques, il propose des outils pratiques qui permettent de personnaliser l'appui, par exemple, à travers une **évaluation des aptitudes entrepreneuriales**.

Bon à savoir : pour contribuer au dynamisme du réseau, plusieurs espaces de travail communautaires ont été mis en place. Ils sont entièrement équipés et des événements y sont régulièrement organisés.

Réseau Entreprendre

Le Réseau Entreprendre est une association de chefs d'entreprise fondée en 1986. Son objectif principal est de fournir un appui technique et financier aux créateurs de projet, **à titre bénévole**. Ceci, pour contribuer à la création ou à la préservation d'emplois.

À noter : le Réseau Entreprendre peut consentir à divers prêts sur l'honneur. Pour les projets les plus innovants, les sommes accordées peuvent atteindre 90 000 euros.

Plateformes d'initiative locale

Les plateformes d'initiative locale (PFIL) s'engagent à contribuer au développement économique local. Elles octroient des **prêts sans intérêt et sans garantie** en plus de fournir un accompagnement pendant toute la durée du remboursement.

Pépinières d'entreprise

Les [pépinières d'entreprise](#) offrent des **solutions d'hébergement physique**, suivant des conditions profitables, pour les porteurs de projet. Ces derniers peuvent avoir accès à un local dédié et à des espaces partagés ainsi qu'à divers autres services (assistance juridique, comptables...).

Couveuses d'entreprise

Les [couveuses d'entreprise](#) sont des structures destinées aux porteurs de projet qui veulent tester leur idée sur un marché sans effectuer les démarches pour créer une société, tout en bénéficiant d'un hébergement juridique et d'un programme d'accompagnement.

Le **contrat d'appui au projet d'entreprise** (CAPE) est conclu pour une durée de 12 mois. Il peut être renouvelé 2 fois, et au terme du contrat, l'entrepreneur n'est pas tenu de concrétiser son idée d'entreprise.

Bon à savoir : les couveuses d'entreprise permettent au gérant ou au salarié à temps partiel de garder son emploi.

Coopératives d'activité et d'emploi

Les coopératives d'activité et d'emploi (CAE) permettent aux porteurs de projet de se former et de tester leur idée. En même temps, **ils perçoivent un salaire en tant qu'entrepreneurs salariés**. La gestion de leur activité est assurée par la coopérative.

À noter : dans une CAE, les demandeurs d'emploi peuvent continuer à toucher leurs allocations chômage.

Experts-comptables

Les experts-comptables proposent leur expertise en matière de comptabilité et de fiscalité. Leurs conseils sont utiles depuis la création jusqu'au développement de la société. Il faut noter que la loi PACTE (adoptée le 22 mai 2019) est venue renforcer le rôle de conseil des [experts-comptables](#) auprès des entreprises.

Quels sont les réseaux à privilégier en fonction du profil du porteur de projet ?

Jeune

Cap Jeunes

Adie

Les premières

Action'Elles

Femme

Cnidff

APEC

Demandeur d'emploi

France Travail

Individu en situation de handicap

H'up entrepreneurs

Pour adapter l'accompagnement à la création d'entreprise au profil du porteur de projet, certains réseaux sont à privilégier. Tous les profils peuvent bénéficier d'un accompagnement, y **compris les personnes en situation de handicap**. Les salariés qui veulent créer une entreprise peuvent se rapprocher d'une CAE. Pour ceux qui sont exclus du marché du travail et du système bancaire, il faut contacter l'ADIE ou France Active. Enfin, pour les habitants d'un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), les réseaux suivants sont reconnus pour leur efficacité :

- Entrepreneurs dans la ville ;
- CitésLab ;
- Les déterminés.

Quels sont les réseaux à connaître en fonction du projet de création d'entreprise ?

Quelle activité ?	À qui s'adresser ?
Activité artisanale	Chambre des métiers et de l'artisanat

Activité agricole	Chambre d'agriculture
	Jeunes agriculteurs
	CIVAM
Projet d'économie sociale et solidaire (ESS)	Unions régionales des Scop
	Avisé
Activité libérale	UNAPL

Pour une start-up numérique, les accélérateurs comme Bpifrance ou encore des réseaux comme métropoles French Tech sont à privilégier. Pour une activité commerciale ou industrielle, il faut se tourner vers une CCI. Enfin, pour tout projet innovant ou de technologie, il vaut mieux faire appel aux centres de ressource pour les projets innovants ou un Fab Lab.

Quels sont les autres réseaux à connaître quand on est une start-up ?

Réseau Coopérer pour entreprendre

Réseau Coopérer pour entreprendre regroupe des CAE qui assurent l'accompagnement des entrepreneurs. Il s'agit de structures qui permettent d'entreprendre en minimisant les risques liés au [statut d'auto-entrepreneur](#) en favorisant l'entrepreneuriat coopératif et collectif.

Agence France Entrepreneur (AFE)

L'AFE fait désormais partie de Bpifrance. L'aide aux entrepreneurs se fait à travers son **Programme Bpifrance Création** qui vise avant tout à mettre à disposition autant d'outils que d'informations pertinentes. Parallèlement, le réseau est particulièrement efficace pour permettre de trouver les interlocuteurs incontournables pour concrétiser

les projets d'entreprise.

France Travail

France Travail encourage la création d'entreprise à travers différentes aides financières visant le **retour à l'emploi**. Cependant, pour en bénéficier, le porteur de projet ne doit pas nécessairement être au chômage.

Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise (EGEE)

Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise regroupe des **bénévoles à la retraite** qui veulent partager leur savoir-faire ainsi que leurs compétences.

France Angels

France Angels rassemble des particuliers (entrepreneurs, chefs d'entreprise, anciens [cadres](#)...) disposés à investir tout en partageant leur expérience et leurs connaissances.